

## **Motion 1750**

### **pour la mise sur pied d'un groupe de travail œuvrant à l'amélioration des procédures d'indemnisation des dégâts de la faune en agriculture**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- le projet de loi 9990 modifiant la loi sur la faune (M 5 05),
- les débats de la Commission de l'environnement et de l'agriculture des 1<sup>er</sup> et 8 février, et du 1<sup>er</sup> mars 2007;

invite le Conseil d'Etat

à ouvrir des discussions rapidement avec les milieux agricoles afin de préciser la procédure d'indemnisation des dégâts aux cultures causés par la faune et, en particulier, l'application de la notion de « mesures de prévention raisonnables », au sens du droit fédéral, en révisant, le cas échéant, le règlement d'application de la loi sur la faune du 13 avril 1994.